



OCDH – Observatoire Congolais des Droits de l'Homme – BP: 4021, Tel: 05.533.07.63/05.768.10.99,
ocdh.brazza@ocdh-brazza.org
Site internet : www.ocdh-brazza.org

Article réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu de cet article relève de la seule responsabilité de l'OCDH et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

.....

Brazzaville: Trois OSC congolaises bénéficient de petites subventions de l'OCDH

Pour promouvoir les droits des populations autochtones et renforcer leur mouvement au Congo, l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) vient d'accorder des petites subventions à trois organisations de la société civile afin de conforter leurs capacités d'action.

L'Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH) en partenariat avec Agir ensemble pour les droits de l'homme (AEDH) vient d'octroyer une subvention d'environ 13359,11Euros à trois organisations de la société civile congolaise travaillant sur les questions liées aux populations autochtones.

Des subventions qui rentrent dans le cadre du projet «Promotion des droits des populations autochtones à travers le renforcement du mouvement autochtone du Congo et l'institutionnalisation de la représentativité autochtone», projet financé par l'Instrument Européen pour les Droits de l'Homme de l'Union Européenne.

Au total, elles étaient huit organisations à soumissionner à cet appel à subvention, c'est finalement trois, selon des critères bien définis, qui ont pu retenir l'attention des membres de gestion « Projet Autochtone » de l'OCDH et son partenaire AEDH.

Avec ses trois organisations sélectionnées, à savoir, l'Association professionnelle pour la valorisation des produits forestiers et subsidiaires (basée à Ouesso), le Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (basé à Brazzaville) et l'Association de lutte contre le SIDA et le paludisme dans la Cuvette-Ouest, des contrats d'accord de subvention ont été signés le 10 juillet dernier, suivi d'une formation au siège de l'OCDH sur la gestion d'un projet selon les critères de l'Union Européenne.

Durant la mise en œuvre de leurs projets, ces organisations auront pour mission de mener des activités de Monitoring sur la situation des droits des autochtones, de renforcement de capacités et sensibilisation sur les droits de l'Homme, en particulier les droits spécifiques des populations autochtones au regard de la loi n°05-2011 mais aussi des actions d'appui aux droits fonciers.

Ses activités seront déployées dans les départements de la Sangha et de la Cuvette-Ouest, indique-t-on.

Marien Nzikou-Massala

Assistant en Communication à l'OCDH